

A l'attention du Service Promotion de l'Égalité
de la HALDE

**Signalement à la HALDE d'un magasin de jouets pratiquant l'affichage sexué
des rayons et des catalogues**
Initiative proposée à la HALDE, Domaine : *Biens et services*

Madame, Monsieur

Je soussigné-e (*NOM Prénom*.....)

habitant (*adresse*.....)
souhaite vous faire part des faits suivants.

Il y a quelques jours je souhaitais acheter des jouets à

.....
(*ma petite fille, mon petit garçon, une petite fille de mon entourage, un petit garçon de mon entourage,...*)
et j'ai voulu qu'il/elle puisse les choisir dans le magasin suivant

(*NOM du magasin*)

situé (*adresse du magasin*).....

Or, il se trouve que le magasin séparait clairement un rayon pour filles et un rayon pour garçons au moyen d'affichages explicites et de très grande taille mentionnant les mots « filles » et « garçons ». Cette distinction figure aussi clairement dans les catalogues de vente du magasin ainsi que sur son site internet.

Il est évident que cet affichage fléché empêche les enfants de choisir des jeux, jouets, déguisements, etc. en fonction de leur caractère, leurs aptitudes et leurs envies et les force à se conformer aux rôles stéréotypés liés aux genres, qui sont à l'origine de la plupart des discriminations de sexe.

Pour les adultes, l'affichage sexué des offres d'emploi est interdit et reconnu par le code du travail comme une pratique discriminatoire passible de poursuites (L 1132-1 du Code du travail fixe l'obligation de faire apparaître clairement que l'offre d'emploi s'adresse indistinctement aux hommes et aux femmes, R. 1142-1 fixe la liste très restreinte des emplois qui échappent à cette règle). Ces mesures constituent une avancée récente et importante car elles contribuent à la promotion de la mixité dans le monde du travail.

Néanmoins, de nombreux métiers restent encore très sexués malgré l'ouverture des filières de formation et malgré cette formulation neutre des offres d'emploi ; et ce précisément parce que l'orientation professionnelle se fait de façon progressive souvent dès la petite enfance, et en grande partie par le biais des jeux. On peut citer comme exemple les panoplies de déguisement d'infirmière conçues spécifiquement pour les petites filles et les panoplies de médecin pour les petits garçons.

Par conséquent, au vu de l'insuffisance des mesures existantes, pour espérer œuvrer véritablement en faveur de la mixité professionnelle et de l'égalité entre les femmes et les hommes, il m'apparaît comme indispensable d'étendre aux enfants les mesures de lutte contre les discriminations sexistes.

Ainsi, je demande à la HALDE de recommander aux magasins de jeux et jouets, aux fabricants et aux publicitaires de prohiber tout affichage sexiste dans la promotion de leurs produits afin de protéger les enfants d'un conditionnement précoce contre lequel il sera vain de lutter à l'âge adulte.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature NOM Prénom

Fait à,, le

Copie pour information et centralisation à l'association Mix-Cité Paris
contact@mix-cite.org

Mix-Cité Paris
C/o MFPF
4 rue St. Irénée, 75011 Paris